

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU CCAS

Sommaire :

I-A - Recettes de fonctionnement

I-B - Dépenses de fonctionnement

I-C - Détail des dépenses de fonctionnement

I-C-1 : Dépenses générales de fonctionnement

I-C-2 : Dépenses actions gérontologie

a : Maintien à domicile

b : Portage de repas

c : Instruction des dossiers APA

d : Subvention à la RPA

I-C-3 : Dépenses actions solidarité

a : Lien social

b : Actions de solidarité

II-A Recettes d'investissement

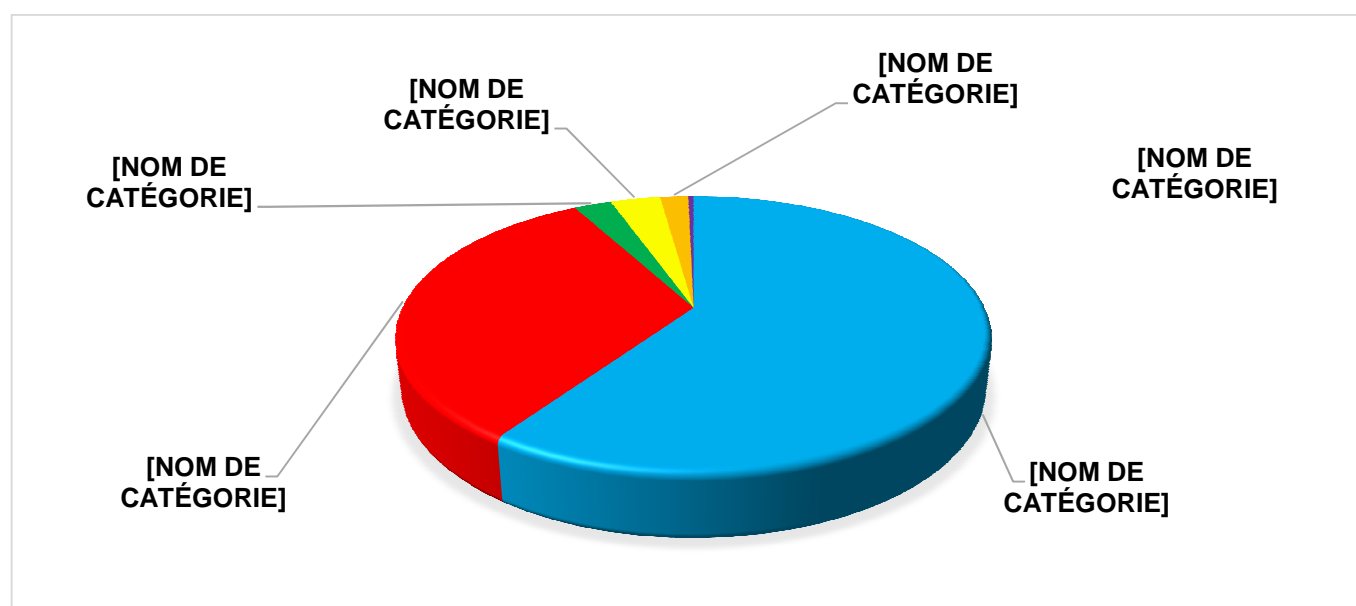
II-B Dépenses d'investissement

Cette note a pour objet de présenter les principaux axes du budget primitif (BP) du CCAS pour 2020 qui prend en compte les orientations et les besoins recensés lors du Débat d'orientation budgétaire. Bien que le vote du budget se fasse par chapitres, cette note propose une présentation par thématiques plus lisible.

Le budget primitif 2020 s'élève à 1 468 000 € pour la section de fonctionnement et 30 500 € pour la section d'investissement.

Budget Primitif 2019		Budget Primitif 2020	
Section Fonctionnement	Section Investissement	Section Fonctionnement	Section Investissement
1 418 000 €	15 900 €	1 468 000 €	30 500 €

I-A Recettes de fonctionnement



	BP 2019	BP 2020	Différence	Ecart
Subvention ville	875 000 €	875 000 €	0 €	0
Gérontologie Aides à domicile - Portage de repas – Instruction des dossiers pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA)	468 000 €	477 000 €	9 000 €	+ 1,9 %
Solidarité Lien social - Meyl'entraide - TAG	27 000 €	27 000 €	0 €	0
Refacturation RPA fourniture de repas	-	48 000 €	48 000 €	-
Refacturation téléphonie ville	37 500 €	36 000 €	- 1 500 €	- 4 %
Assurance du personnel	10 500 €	5 000 €	- 5 500 €	- 52,4 %
Total	1 418 000 €	1 468 000 €	+ 50 000 €	+ 3,5 %

Les recettes du CCAS pour 2020 sont estimées à 1 468 000 €, soit une hausse par rapport à 2019 de 50 000 € (+ 3,5 %) et sont réparties comme suit :

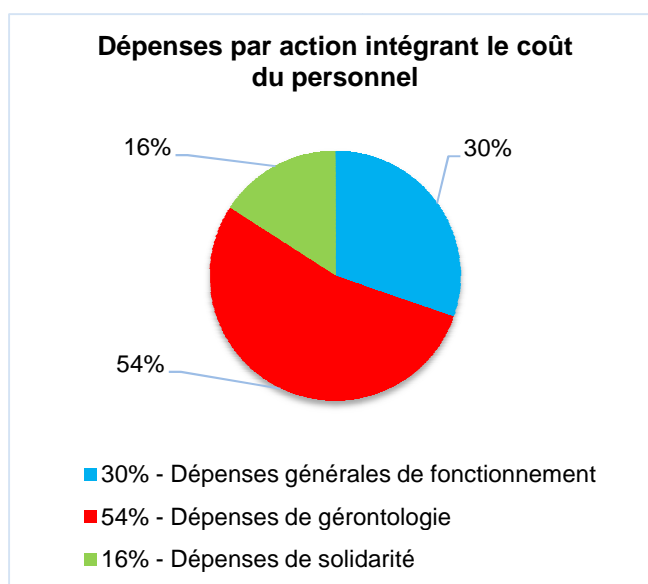
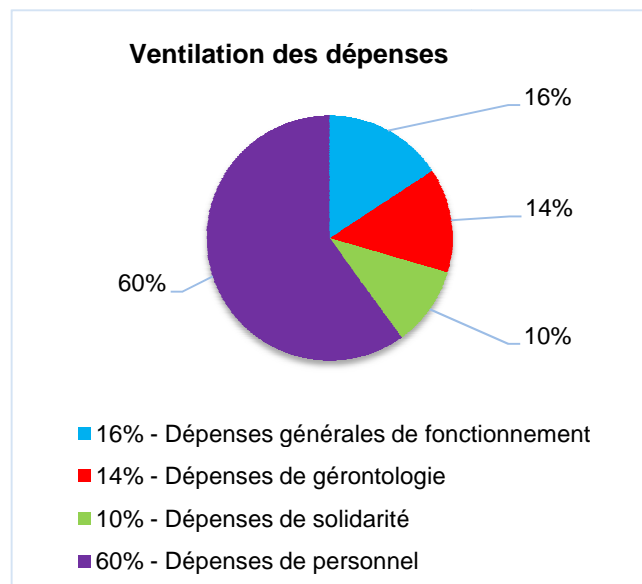
- ❖ La subvention versée par la ville demeure la recette la plus importante (875 000 €). Elle permet d'équilibrer le budget prévisionnel et son montant est identique à celui de 2019.
- ❖ Les recettes générées par les actions en direction des séniors (gérontologie) sont estimées à 477 000 €, soit une hausse de 9 000 € par rapport 2019. Cette prévision d'augmentation s'explique par un ajustement des recettes :
 - versées par le Conseil départemental dans le cadre des conventions relatives à l'instruction des dossiers APA (+ 2 000 €) et au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le service des aides à domicile (+ 5 000 €)
 - générées par la livraison de repas à domicile (+ 2 000 €) en lien avec les résultats des années précédentes.
- ❖ La refacturation de la fourniture de repas à la résidence Pré blanc (RPA) est une nouvelle recette (48 000 €). En effet, courant 2019 le CCAS a signé un marché avec la société Vercors restauration relatif à l'achat de repas tant pour le service de livraison à domicile du CCAS que pour ceux proposés aux résidents de la RPA. Une convention entre le CCAS et la RPA prévoit la refacturation des repas fournis à cette dernière une fois par an.
- ❖ L'estimation du montant de la téléphonie à refacturer à la ville est en légère baisse (- 1 500 €), en lien avec la prévision du réalisé de 2019.
- ❖ Les recettes provenant de l'assurance du personnel sont estimées en baisse (- 5 500 €). La prévision pour 2019 était plus importante en raison de l'absence programmée d'un agent du CCAS (maternité).

I-B Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, estimées pour 2020 à 1 468 000 €, sont ventilées en quatre grandes masses :

- ❖ les dépenses générales de fonctionnement (16%)
- ❖ les dépenses de gérontologie (14%)
- ❖ les dépenses de solidarité (10%)
- ❖ les dépenses de personnel (60%)

Toutefois, et afin de permettre une lecture alternative des dépenses, il est possible de présenter ces dernières en intégrant les dépenses de personnel aux différentes actions du CCAS, proposant ainsi une estimation réaliste du coût de chaque mission. Cette ventilation permet de constater que la dépense la plus importante concerne les actions en direction des séniors (maintien à domicile, portage de repas et instruction des dossiers APA) qui représente 48% du total, suivies par les dépenses générales de fonctionnement (36%), la solidarité complétant l'ensemble des dépenses (16%). Les deux tableaux ci-après permettent une lecture alternative des dépenses de fonctionnement du CCAS.



Dépenses de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution
Dépenses générales de fonctionnement	214 150 €	231 050 €	16 900 €	7,8 %
Dépenses de gérontologie	168 150 €	202 300 €	34 150 €	20,3 %
Dépenses de solidarité	162 550 €	154 500 €	- 8 050 €	- 5 %
Dépenses de personnel	873 150 €	880 150 €	7 000 €	0,8 %
Total des dépenses	1 418 000 €	1 468 000 €	50 000 €	3,5 %

En répartissant les dépenses de personnel dans chacune des catégories de dépenses, on constate **l'engagement particulier et soutenu du CCAS auprès des séniors.**

Dépenses de fonctionnement par action intégrant le coût du personnel – BP 2020	Coût de la mission	Dépenses de personnel	Total	Répartition
Dépenses générales de fonctionnement	231 050 €	213 450 €	444 500 €	30 %
Dépenses de gérontologie	202 300 €	588 740 €	791 040 €	54 %
Dépenses de solidarité	154 500 €	77 960 €	232 460 €	16 %

I-C Détails des dépenses de fonctionnement

Le présent chapitre a pour but de détailler les trois grandes dépenses du CCAS, les dépenses générales de fonctionnement, de gérontologie et de solidarité, ainsi que les dépenses de personnel propres à chacune de ces actions.

I-C-1 - Dépenses générales de fonctionnement

Les dépenses générales de fonctionnement regroupent toutes les dépenses permettant le bon fonctionnement du CCAS ainsi que celles communes à tous les services et sont constituées principalement de :

- ❖ Assurance
- ❖ Frais de déplacement et de mission
- ❖ Subvention versée au COS pour le personnel du CCAS
- ❖ Impression de catalogues et publication
- ❖ Fournitures administratives, affranchissement, documentation...
- ❖ Formation du personnel
- ❖ Convention d'assistance et de mise à disposition des locaux et services entre le CCAS et la ville
- ❖ Frais de téléphonie du CCAS et de la ville (groupement de marchés porté par le CCAS)
- ❖ Dotations aux amortissements
- ❖ Personnel (2019) :
 - Un directeur (1 ETP)
 - Cinq agents administratifs dont deux chargés de l'accueil (4 ETP)

Dépenses générale de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution
Dépenses du service	214 150 €	231 050 €	16 900 €	7,9 %
Dépenses de personnel	265 000 €	213 450 €	- 51 550 €	- 19,5 %
Total	479 150 €	444 500 €	- 34 650 €	- 7,2 %

➤ **A - Dépenses générales de fonctionnement hors coût du personnel**

Les dépenses relatives au fonctionnement du CCAS augmentent de 16 900 € par rapport au BP 2019, dont les changements les plus significatifs sont :

- ❖ La hausse des dépenses générées par :
 - La formation du personnel (5 000 €) afin de maintenir et diversifier la formation des aides à domicile mais également de renforcer l'offre de professionnalisation de l'ensemble des agents du CCAS,
 - La mise en place d'ateliers d'échanges de la pratique professionnelle avec un psychologue du Centre de gestion (1 000 €) dans le but, notamment, de permettre une mise à distance émotionnelle dans certaines situations,
 - La téléphonie (3 250 €) selon les estimations fournies par le service SSIT,
 - La subvention versée au COS (1 500 €) dont le calcul est basé sur le montant de la masse salariale constatée en 2019,
 - La dotation aux amortissements (10 500 €) qui augmente fortement en raison de l'amortissement de l'achat du logiciel métier de CCAS prévue sur deux ans (2020 et 2021),
 - La création d'une ligne de dépenses permettant le règlement des intérêts moratoires et des pénalités sur marché (1 000 €). Ces pénalités et intérêts sont plus fréquents depuis la mise en place des factures sur la plateforme Chorus.

- ❖ La baisse des dépenses de :
 - Prestations de service (- 2 500 €) car l'évaluation externe du service d'aide à domicile n'est pas reconduite en 2020,
 - Maintenance informatique (- 1 000 €), d'impression et publication de documents (- 2 000 €) et d'affranchissement (- 1 000 €) en lien avec les dépenses réalisées les années précédentes.

➤ **B - Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel ventilées en dépenses générales de fonctionnement, diminuent de 51 550 € par rapport au BP 2019, en raison de la réorganisation des postes administratifs du CCAS et du départ à la retraite de l'agent en charge des indicateurs d'évaluation du CCAS.

I-C-2 –Actions « gérontologie »

Elles regroupent les dépenses :

- ❖ du service de maintien à domicile
- ❖ du portage de repas à domicile
- ❖ du service assurant l'instruction des dossiers de demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- ❖ de la subvention d'équilibre versée à la Résidence autonomie Pré Blanc.
- ❖ Personnel :
 - 2 agents administratifs
 - 13 aides à domicile
 - 1 agent assurant le portage de repas
 - 2 conseillères socio-éducatifs chargées de l'instruction des dossiers APA et de la coordination gérontologique.

Dépenses de gérontologie	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution
Dépenses du service	168 150 €	202 300 €	34 150 €	20,3 %
Dépenses de personnel	538 150 €	588 740 €	50 590 €	9,4 %
Total	706 300 €	791 040 €	84 740 €	12 %

➤ **A - Maintien à domicile**

Les dépenses du service de maintien à domicile concernent principalement :

- ❖ Le personnel administratif gérant le service ainsi que les agents intervenant au domicile des bénéficiaires
- ❖ Le fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses...)

Maintien à domicile	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution
Dépenses du service	650 €	700 €	50 €	7,7 %
Dépenses de personnel	418 580 €	449 890 €	31 310 €	7,5 %
Total	419 230 €	450 590 €	31 360 €	7,5 %

✓ **A.1 – Dépenses du service maintien à domicile hors coût du personnel**

Les dépenses du service, hors coût du personnel, sont stables.

✓ **A.2 - Dépenses de personnel du service de maintien à domicile**

Les dépenses de personnel augmentent de 31 360 € par rapport à 2019 en raison de la création de postes d'aide à domicile afin de permettre la réorganisation du fonctionnement du service et la réalisation du nombre d'heures prévu dans la convention signée avec le Conseil départemental.

➤ **B - portage de repas à domicile**

Les dépenses du service de portage de repas à domicile sont constituées principalement de :

- ❖ Achat de repas auprès d'un fournisseur
- ❖ Location du véhicule réfrigéré pour le portage
- ❖ Fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses)
- ❖ Personnel assurant la livraison des repas

Portage de repas à domicile	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution
Dépenses du service	82 000 €	118 600 €	36 600 €	44,6 %
Dépenses de personnel	51 000 €	51 280 €	280 €	0,6 %
Total	133 000 €	168 880 €	35 880 €	27 %

✓ **B.1 Dépenses du service de portage à domicile hors coût du personnel**

Elles progressent nettement par rapport au BP 2019 (+ 36 600 €), principalement en raison de la prise en charge par le CCAS du coût des repas destinés à la RPA. Le marché actuel de fourniture de repas est uniquement financé par le CCAS qui procède ensuite à la refacturation de la RPA (48 000 €).

Il convient également de noter que plusieurs dépenses diminuent de manière significative, la location du véhicule réfrigéré du portage en raison d'un nouveau marché (- 6 000 €) et les frais d'annonces des marchés publics car aucun renouvellement n'est prévu en 2020 (- 3 000 €).

✓ **B.2 Dépenses de personnel du service de portage à domicile**

Elles sont stables par rapport au BP 2019.

➤ **C - instruction des dossiers APA**

	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution
Dépenses de personnel	68 570 €	87 600 €	19 030 €	27,8 %

Les dépenses de ce service sont constituées uniquement de dépenses de personnel, qui augmentent de 19 030 € en raison de la prévision de renforcer l'équipe par un agent à mi-temps.

➤ **D - Subvention d'équilibre versée par le CCAS à la Résidence autonomie Pré Blanc**

Depuis plusieurs années, le CCAS prévoit le versement au budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc d'une subvention permettant d'équilibrer le budget et de ralentir l'évolution du prix de journée facturé aux résidents. Pour 2020, cette subvention s'élève à 83 000 €, soit une diminution de 2 500 € par rapport à 2019. Bien qu'en légère baisse, cette subvention n'en demeure pas moins très élevée et reste une des dépenses les plus importantes du CCAS. Il est également important de noter que dans le cadre de la convention d'assistance et de mise à disposition des locaux, le CCAS prend en charge le coût des services supports (ressources humaines, informatique, comptabilité...) ainsi que le carburant et la téléphonie normalement imputable à la RPA.

I-C-3 – Lien social et actions « solidarité »

Elles regroupent les dépenses :

- ❖ du lien social (sorties d'été, lutte contre l'isolement...)
- ❖ de la solidarité (aides, plate-forme Meyl'entraide, subventions aux associations)
- ❖ personnel : 1 animatrice et 1 conseillère en économie sociale et familiale à plein temps

	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution
Dépenses de l'ensemble des actions	162 550 €	154 500 €	- 8 050 €	- 5 %
Dépenses de personnel	70 000 €	77 950 €	7 950 €	11,4 %
Total	232 550 €	232 450 €	- 100 €	- 0,04 %

➤ **A –Le lien social**

Les dépenses du service lien social sont constituées principalement de :

- ❖ Sorties d'été (prestation + transport)
- ❖ Après-midis dansants
- ❖ Divers ateliers (mémoire, prévention des chutes, scrapbooking...)
- ❖ Activités proposées aux personnes âgées (aquagym, pilâtes, yoga...)
- ❖ Colis de Noël
- ❖ Fête de la nouvelle année (vœux du Maire)
- ❖ Animation du réseau de bénévoles intervenant auprès des personnes isolées

❖ Lutte contre l'isolement « On sort »

Lien social	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution
Dépenses du service	35 470 €	34 120 €	- 1 350 €	- 3,8 %
Dépenses de personnel	36 200 €	38 890 €	2 690 €	7,43 %
Total	71 670 €	73 010 €	1 340 €	1,9 %

✓ **A.1 Dépenses du service lien social hors coût du personnel**

Elles diminuent légèrement par rapport au BP 2019 (- 1 350 €) en raison de l'ajustement des dépenses d'alimentation en lien avec le réalisé des années précédentes et la suppression de la ligne prévue pour l'édition d'imprimé dont la dépense est regroupée avec celle des dépenses générales de fonctionnement. L'ensemble des activités du service de lien social dispose d'un budget identique à celui de 2019.

✓ **A.2 Dépenses de personnel du service lien social**

Elles augmentent de 2 690 € par rapport à 2019 en raison du changement de l'animatrice titulaire du poste dont l'ancienneté est plus importante.

➤ **B – Les actions de solidarité**

Les dépenses de solidarité sont constituées principalement de :

- ❖ Aides aux vacances pour les personnes âgées et les enfants
- ❖ Des projets Noël solidaire et sortie famille solidarité
- ❖ Lutte contre la précarité énergétique
- ❖ Aides de la commission permanente
- ❖ Plate-forme des solidarités Meyl'entraide (épicerie sociale...)
- ❖ Subventions de fonctionnement à des associations meylanaises œuvrant dans le domaine de la solidarité ou en direction des seniors.

Solidarité	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution
Dépenses du service	127 080 €	120 380 €	- 6 700 €	- 5,3 %
Dépenses de personnel	33 800 €	39 060 €	5 260 €	16 %
Total	160 880 €	159 440 €	- 1 440 €	- 0,9 %

✓ **B.1 Dépenses relatives aux actions de solidarité hors coût du personnel**

La baisse des dépenses du service (- 6 700 €) par rapport au BP 2019, s'explique principalement par :

- ❖ La baisse des dépenses de :
 - Lutte contre la précarité énergétique dont la dépense a été ajustée compte tenu de celle réalisée les années précédentes (- 8 500 €). Son montant a été cumulé avec celui de la commission permanente dont elle dépend à compter de 2020.
 - Prestation de service de Meyl'entraide en lien avec les dépenses de 2018 et 2019 (- 800 €)
- ❖ La hausse des dépenses concernant :

- Les subventions aux associations grâce à une enveloppe de 2 000 € prévue pour des subventions exceptionnelles
 - Les sorties familles/solidarité dont le nombre est doublé (+ 650 €). Cette augmentation est en partie financée par la CAF qui verse une aide correspondant au coût du transport.
- ❖ Les dépenses concernant les autres activités de solidarité demeurent inchangées par rapport au BP 2019.

✓ **B.2 Dépenses de personnel du service solidarité**

Les prévisions de dépenses augmentent de 5 260 € par rapport au BP 2019 en raison de l'anticipation du changement de cadre d'emploi de la conseillère en économie sociale et familiale à compter du renouvellement de son contrat.

II-A Recettes d'investissement

BP 2019	BP 2020	Ecart
15 900 €	30 500 €	14 600 €

Dans l'attente du compte administratif 2019 permettant l'affectation des résultats de l'année N-1, les recettes d'investissement sont constituées :

- du FCTVA (4 000 €)
- des amortissements (23 000 €)
- du remboursement des prêts accordés par la commission permanente (3 500 €)

II-B Dépenses d'investissement

BP 2019	BP 2020	Ecart
15 900 €	30 500 €	14 600 €

Les dépenses d'investissement identifiées pour 2020 sont :

- Les prêts accordés par la commission permanente (3 500 €)
- Les dépenses d'aménagement du nouvel espace des solidarités dans les anciens locaux de l'Agduc.
- Une extension du logiciel du CCAS afin de permettre une facturation du service d'aide à domicile en conformité avec la demande du Conseil départemental.